

PROTECTION DE SURFACE - TOUPRET DECORATION

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE (*)

Nom commercial : **PROTECTION DE SURFACE**

Usage normal : **Pour protéger les décors mats réalisés avec l'enduit décoratif à la chaux**

Nom, adresse complète : **TOUPRET SA
24, rue du 14 juillet
F 91813 CORBEIL ESSONNES Cedex**

Téléphone de la société : **01 69 47 20 20**

Fax : **01 60 75 87 11**

2 – COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (*)

Description : Préparation à base d'Acétate de n-butyle et de white spirit.

Composants présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE :

Noms	n° CEE	n° CAS	Concentration	Symbole	Phrases R
Acétate de n-butyle			> 5% et < 10 %	X i	R 10 – R 36
White Spirit			> 90 %	X n	R 10 – R 65

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Néant

Effets néfastes sur la santé : Nocif. Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Effets sur l'environnement : Néant

Dangers physiques et chimiques : Inflammable.

Classification de la préparation : X n : Nocif

4 - PREMIERS SECOURS

Cas général : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

Après contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion : Ne pas faire vomir. Maintenir la personne au repos et appeler un médecin rapidement. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés :	Mousse résistante aux alcools, CO ₂ , poudres.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser :	Pulvérisation d'eau.
Recommandations :	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (*)

Précautions individuelles :	Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux Eviter d'inhaler les vapeurs.
Précautions pour la protection de l'environnement :	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées), et placer les fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Méthode de nettoyage :	Récupérer le produit au maximum. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants. Eviter toute pénétration dans les égouts. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Pour l'élimination des résidus se reporter au § 13

7 - MANIPULATION ET STOCKAGEManipulation :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser le produit dans les locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Observer les réglementations de la protection du travail.

Stockage :

Stocker entre 5 et 35 °C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir éloigné d'agent oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures générales de protection et d'hygiène :	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale, convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
Valeurs limites d'exposition :	Non applicable.
Protection individuelle :	
- Protection respiratoire :	Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains :	En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
- Protection des yeux :	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
- Protection de la peau :	Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties souillées devront être lavées.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etats physique :	liquide
Point Eclair :	> 21 °C
Densité :	0,78
Température initiale de distillation du composant le plus volatil :	143 °C
Solubilité dans l'eau :	insoluble dans l'eau

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
Réactions dangereuses :	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Tenir à l'écart d'agents ou oxydants de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE et non classée.

12 - INFORMATION ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.	
Informations générales :	Cette préparation contient des substances pouvant présenter un danger pour l'environnement lors d'un déversement ou d'une libération accidentelle ou volontaire du produit. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION (*)

Produit :		
Recommandations :		Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Ramasser et mettre dans une décharge autorisée. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Respecter la réglementation locale en vigueur.
Méthode d'élimination :		Incinération dans une installation agréée.
Emballages souillés :		Les fûts vides contiennent des vapeurs de solvants dangereuses en regard des risques de feu, d'explosion, et de nocivité. Ils ne pourront être repris que par des récupérateur de fûts agréés. Ne pas incinérer les emballages fermés.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (*)

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

ADR/RID :	Classe : 3	Chiffre : F1 N° ONU : 1993 Groupe Emballage : III Etiquette : 3 Liquide inflammable n.s.a (acétate de butyle, white spirit)
IMDG :	Classe : 3.2	N° ONU : 1993 Page : 3345 Groupe Emballage : III Etiquette : 3 Flammable Liquid n.o.s (butyl acetate, white spirit)
ICAO/IATA :	Classe : 3	N° ONU : 1993 Groupe Emballage : III Etiquette : 3 Flammable Liquid n.o.s (butyl acetate, white spirit)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Aux termes de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE, le produit est étiqueté comme suit :

Classe de danger : X n : Nocif.
Contient : de l'Acétate de n-butyle et du White Spirit.

Phrases R :
R 10 : Inflammable.
R 65 : Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrases S :
S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées : pour plus de détails, se reporter à la fiche technique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

(*) : modifications apportées par rapport à la version antérieure.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 2 :

R 10 : Inflammable.

R 36 : Irritant pour les yeux.

R 65 : Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.